CONTRAT A DURéE DETERMINéE

(*Nature des fonctions ou besoins des services cat. A, B ou C*)

Établi EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L332-8 2°

DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Entre

............................................................................................ *(****dénomination exacte de la collectivité ou de l'établissement concerné****)* représenté*(e)* par son *(****Maire ou Président****),*

Et

M.............................................………...........................………………………………. *(****nom, prénom****)*, ..…………………………………………………............. "le co-contractant” ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-8 2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu la délibération n°… du… créant l’emploi permanent à **(*préciser si l’emploi est à temps complet ou la quotité de temps de travail si l’emploi est à temps non complet)*** de …… correspondant au grade de ……………………….., fixant les niveaux de recrutement et de rémunération et indiquant que l’emploi peut également être pourvu par un agent contractuel territorial ;

Vu la déclaration de vacance d’emploi auprès du Centre de Gestion ;

Vu l’avis de vacance d’emploi sur l’espace numérique commun aux trois versants de la fonction publique ;

Vu la procédure de recrutement menée conformément aux décrets précités ;

Vu le constat du caractère infructueux du recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi ;

Vu la candidature de M…………………………………………………………………. ;

***(uniquement si des conditions de santé particulières sont requises pour l’exercice des fonctions)***Vu le certificat médical attestant l’aptitude physique à l’exercice des fonctions postulées en date du ………………… ;

Considérant que la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient ;

Considérant que Mr /Madame …………………………. est titulaire du diplôme (***ou du titre***) de ….et dispose d’une expérience professionnelle significative dans le domaine….. ;

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET, DUREE DU CONTRAT et CONDITIONS D’EMPLOIS

M ........................................................ est engagé*(e)* sur le fondement de l’article L332-8 2° du code général de la fonction publique susvisé pour assurer les fonctions suivantes *(****à préciser****)* ............................................................................ correspondant à la catégorie hiérarchique A, B **ou** C (***préciser laquelle***).

Le présent contrat est conclu à compter du …………. pour une durée de ............................ *(****maximum 3 ans****)****.*** Il prendra fin le…………………

(***le cas échéant***) M ................................................................................................. est soumis(e) à une période d’essai de .............................., (***durée modulée en fonction de la durée du contrat – article 4 décret 88-145***).

(***le cas échéant***) La période d’essai pourra être renouvelée une fois pour une durée au plus égale à sa durée initiale.

M………….. exercera ses fonctions *…………………….. (****préciser le service dans l’organigramme, le ou les lieux d’affectation****),* à temps complet **OU** à temps non complet à raison de …….heures hebdomadaires.

ARTICLE 2 : DROITS ET OBLIGATIONS

M .................................................... est soumis*(e)* pendant toute la période d'exécution du présent contrat aux droits et obligations des fonctionnaires tels que définis par le code général de la fonction publique et par le décret n° 88-145 du 15 février 1988 susvisés.

En cas de manquement à ces obligations, le régime disciplinaire prévu par le décret précité pourra être appliqué.

ARTICLE 3 : Rémunération

Pour l'exécution du présent contrat, M ....................................... reçoit une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut .....…....., indice majoré .....…......., l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement *(si les conditions sont remplies)*, *(****le cas échéant)*** les primes et indemnités instituées par l’assemblée délibérante.

**OU** *(pour un temps non complet)*

Pour l'exécution du présent contrat, M .......................................................................... perçoit une rémunération mensuelle calculée sur la base de ..., … /35ème, de l'indice brut .....…....., indice majoré .....…......., l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement *(si les conditions sont remplies)*, *(****le cas échéant****)* les primes et indemnités instituées par l’assemblée délibérante.

ARTICLE 4 : Sécurité SOCIALE - RETRAITE

Pendant toute la durée du présent contrat, la rémunération de M ............................................. est soumise aux cotisations sociales prévues par le régime général de la Sécurité Sociale.

M ............................................................. est affilié*(e)* à l'IRCANTEC.

**ARTICLE 5 : FORMATION D’INTÉGRATION ET DE PROFESSIONNALISATION (POUR LES CONTRATS D’UNE DUREE MINIMALE DE UN AN)**

M……………………………………………………………… est astreint(e) à suivre les formations d’intégration et de professionnalisation mentionnées à l’article L422-21 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 5 ou 6 : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

Le présent contrat est susceptible de renouvellement par reconduction expresse pour une durée maximum de 3 ans dans la limite d’une durée totale de 6 ans. L'autorité territoriale notifie son intention de renouveler l'engagement au plus tard :

- 8 jours avant le terme de l'engagement pour un agent recruté pour une durée inférieure à 6 mois,

- 1 mois avant le terme de l'engagement pour un agent recruté pour une durée égale ou supérieure à 6 mois et inférieure à 2 ans,

- 2 mois avant le terme de l'engagement pour un agent recruté pour une durée supérieure ou égale à 2 ans.

- 3 mois avant le terme de l'engagement pour un agent dont le contrat est susceptible d’être renouvelé pour une durée indéterminée. **\***

*\*La durée d’engagement est décomptée compte tenu de l’ensemble des contrats conclus avec l’agent, y compris ceux conclus avant une interruption de fonctions n’excédant pas 4 mois et n’étant pas due à une démission.*

*Ces durées sont doublées, dans la limite de quatre mois, pour les personnels handicapés mentionnés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail, dans la mesure où la reconnaissance du handicap aura été préalablement déclarée à l'employeur et dans des délais suffisants.*

M ............................................................... dispose d'un délai de 8 jours pour faire connaître le cas échéant son acceptation. En cas de non réponse dans ce délai, M ...................................... est présumé*(e)* renoncer à son emploi.

ARTICLE 6 OU 7 : RUPTURE DU CONTRAT

**1) Licenciement à l'initiative de la collectivité *(ou établissement)* employeur**

En cas de licenciement, M ................................................ a droit à un préavis d'une durée de :

- 8 jours pour l'agent qui justifie d'une ancienneté de services inférieure à 6 mois ;

- 1 mois pour l’agent qui justifie d'une ancienneté de services égale ou supérieure à six mois et inférieure à deux ans ;

- 2 mois pour l’agent qui justifie d'une ancienneté de services égale ou supérieure à deux ans. \*

*\*L’ancienneté est calculée compte tenu de l’ensemble des contrats conclus avec l’agent, y compris ceux effectués avant une interruption de fonctions n’excédant pas 4 mois et n’étant pas due à une démission.*

*Ces durées sont doublées pour les personnels handicapés mentionnés aux*[*1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006903694&dateTexte=&categorieLien=cid)*, dans la mesure où la reconnaissance du handicap aura été préalablement déclarée à l'employeur et dans des délais suffisants.*

L'attribution du préavis tel que déterminé ci-dessus est toutefois conditionnée par l'application des dispositions de la réglementation en vigueur au moment de la rupture du contrat.

Il en est fait de même pour l'attribution de l'indemnité de licenciement.

Aucun préavis n'est dû en cas de licenciement pour motif disciplinaire, ainsi qu’au cours ou à l'expiration d'une période d'essai.

Le licenciement est notifié par lettre recommandée avec accusé de réception ou par lettre remise en main propre contre signature.

**2) Démission du co-contractant**

La démission de M ............................................... doit être clairement exprimée par lettre recommandée avec accusé de réception.

M ................................................................. est tenu*(e)* de respecter un préavis d'une durée de :

- 8 jours pour l'agent qui justifie d'une ancienneté de services inférieure à 6 mois ;

- 1 mois pour l’agent qui justifie d'une ancienneté de services égale ou supérieure à six mois et inférieure à deux ans ;

- 2 mois pour l’agent qui justifie d'une ancienneté de services égale ou supérieure à deux ans. \*

*\*L’ancienneté est calculée compte tenu de l’ensemble des contrats conclus avec l’agent, y compris ceux effectués avant une interruption de fonctions n’excédant pas 4 mois et n’étant pas due à une démission.*

**ARTICLE 7 OU 8 : CERTIFICAT DE FIN DE CONTRAT**

A la fin du contrat, un certificat sera remis à l’agent.

ARTICLE 8 ou 9 : CONTENTIEUX

Les litiges nés de l’exécution du présent contrat relèvent de la compétence de la juridiction administrative dans le respect du délai de recours de deux mois.

Le tribunal administratif peut être saisi, notamment via le téléservice « Télérecours Citoyens », accessible depuis le site internet telerecours.fr

Fait en double exemplaire

à.............................................., le.................................

signatures

Le Maire (ou le Président), le co-contractant

***(indiquer lisiblement les prénom et nom en toutes lettres)***

***(indiquer lisiblement les prénom et nom en toutes lettres)***

Transmis au Représentant de l’État,

Ampliation adressée au :

- Comptable de la collectivité.

Documents joints en annexe :

- (si adopté dans la collectivité) document récapitulant l’ensemble des instructions de service opposables aux fonctionnaires et aux agents contractuels : règlement intérieur, note de service, chartes, guides…

- certificats de travail délivrés par les collectivités territoriales et les établissements publics communiqués par l’agent à l’autorité territoriale